



Figec

EXPERTISE COMPTABLE / COMMISSARIAT AUX COMPTES

**CHAMBRE DE METIERS ET DE
L'ARTISANAT DE REGION GRAND EST
5, BOULEVARD DE LA DEFENSE
57078 METZ**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022



Figec

EXPERTISE COMPTABLE / COMMISSARIAT AUX COMPTES

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION DE GRAND EST

5, boulevard de la Défense

57078 METZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

A l'assemblée,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de de La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A METZ,
LE 19 JUIN 2023

FIGEC



Anne-Laure CHEVALIER
Commissaire aux Comptes

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est - BILAN AU 31/12/2022

ACTIF	Montant brut N	Amortissements et dépréciations N	Montant net N	Montant net N-1
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	508 068,37	-335 892,04	172 176,33	136 591,99
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles encours				
Avances et acomptes				
Sous-total (immobilisations incorporelles)	508 068,37	-335 892,04	172 176,33	136 591,99
Immobilisations Corporelles				
Terrains	1 635 337,65		1 635 337,65	1 635 337,65
Agencements et aménagements de terrains	24 007,80	-22 001,97	2 005,83	2109,08
Constructions	35 095 332,01	-21 194 109,38	13 901 222,63	14 621 742,29
Constructions sur sol d'autrui	105621,43	-93339,04	12282,39	25729,86
Installations techniques, matériel et outillage	3 491 194,45	-3 044 467,88	446726,57	456677,95
Autre immobilisations corporelles	7 070 648,65	-5 827 282,74	1 243 365,91	1 038 733,60
Immobilisations corporelles encours	466 172,07		466 172,07	374 910,87
Avances et acomptes				
Sous-total (immobilisations corporelles)	47 888 314,06	-30 181 201,01	17 707 113,05	18 155 241,30
Immobilisations financières				
Participations et autres formes de participation		-71 985,17	-71 985,17	-57 420,17
Prêts	1 818,72		1 818,72	1 818,72
Autres immobilisations financières	330 810,47		330 810,47	330 945,47
Sous-total (immobilisations financières)	332 629,19	-71 985,17	260 644,02	275 344,02
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	48 729 011,62	-30 589 078,22	18 139 933,40	18 567 177,31
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Avances et acomptes	182 798,00		182 798,00	154 568,77
Clients et comptes rattachés	7 229 286,31	-459 088,74	6 770 197,57	6 525 922,90
Fournisseurs débiteurs	17,80		17,80	
Personnels et comptes rattachés	9 956,15		9 956,15	11 732,86
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	413,27		413,27	2 035,07
Etat et autres collectivités publiques	3 253 302,74		3 253 302,74	2 493 539,27
Comptes courants	16 200,00		16 200,00	12 600,00
Autres créances	14 377,07		14 377,07	24 521,16
Charges constatées d'avance	97 562,23		97 562,23	95 451,79
Compte de liaison des établissements	355 958,49		355 958,49	355 958,49
Opérations de trésorerie inter-services				
Sous-total 1	11 159 872,06	-459 088,74	10 700 783,32	9 676 330,31
Valeurs mobilières de placement	1 152 500,23	-2 561,91	1 149 938,32	1 160 046,02
Disponibilités				
Caisse	5 424,09		5 424,09	4 260,51
Comptes bancaires débiteurs	10 071 069,30		10 071 069,30	7 942 621,57
Comptes de Virements internes				
Sous-total 2 (Disponibilités)	11 228 993,62	-2 561,91	11 226 431,71	9 106 928,10
Régies d'avances et accreditifs				
Sous-total 3				
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	22 388 865,68	-461 650,65	21 927 215,03	18 783 258,41
TOTAL GENERAL (I+II)	71 117 877,30	-31 050 728,87	40 067 148,43	37 350 435,72

PASSIF	Ex.N avant affecta.	Ex.N-1 avant affecta.	Ex.N après affecta.	Ex.N-1 après affecta.
CAPITAUX PROPRES				
Apports				
Dotations			-14 844 027,90	-14 844 027,90
Dons et legs				
Affectation				
Financements de l'Etat rattachés à des actifs déterminés			-188600,73	-206678,6
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Dont : Part de droit additionnel affectée à un investissement				
Dont : Autres réserves (réserves facultatives)				
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)			-2 582 315,87	
Résultat net de l'exercice (excédent ou déficit)			-3 158 671,79	-2 582 315,87
Financements des tiers autres que l'Etat rattachés			-10 188 655,01	-10 772 663,69
TOTAL I CAPITAUX PROPRES			-30 962 271,30	-28 405 686,06
PROVISIONS				
Provisions pour risques			-944 619,14	-955 288,32
Provisions pour charges			-920 522,59	-504 227,48
TOTAL II PROVISIONS			-1 865 141,73	-1 459 515,80
DETTES				
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			-1 219 115,71	-1 366 641,54
Emprunts et dettes financières divers			-254399,27	-254489,32
Avances de l'Etat et autres collectivités publiques				
Comptes bancaires créditeurs			-1509,04	-378,37
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			-2 014 725,33	-1 995 231,58
Dont : fournisseurs			-1 757 654,01	-1 792 597,41
Dont : fournisseurs d'immobilisations			-4 634,42	-4634,42
Dont : fournisseurs effets à payer				
Dont : fournisseurs factures non parvenues			-252 436,90	-197 999,75
Dettes fiscales et sociales			-2 271 215,52	-2 296 559,52
Dont : Personnels et comptes rattachés			-592 842,13	-561 114,18
Dont : Sécurité sociale et autres organismes sociaux			-1 345 949,90	-1 355 527,42
Dont : Etat et autres collectivités publiques			-332 423,49	-379 917,92
Compte de liaison des établissements			-355958,49	-355958,49
Opérations de trésorerie inter-services				
Comptes courants				
Dettes diverses			-854 073,31	-866 996,62
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Clients et comptes rattachés			-10515,75	-10515,75
Autres dettes (y.c 47)			-660	89,47
Produits constatés d'avance			-257 562,98	-338552,14
TOTAL III DETTES			-7 239 735,40	-7 485 233,86
TOTAL GENERAL (I+II+III)			-40 067 148,43	-37 350 435,72

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

Numéro de compte	Montant N	Montant N-1
CHARGES D'EXPLOITATION		
64 Charges de personnels	13 615 881,06	12 557 538,51
621 Personnel Exterieurs	221 465,57	287 777,62
6311 Taxes sur les salaires	625 732,58	584 406,59
6333 Impôts et taxes sur rémunération	103 377,45	102 927,44
60 Achat (sauf 603)	1 556 995,40	1 177 915,10
603 Variation de stocks		
657 et 658 Charges spécifiques	1 259 374,88	1 315 928,32
Autres charges de gestion	4 267 473,55	4 132 126,57
681 Dot amo, dépr, prov exploitation	2 412 872,18	2 344 648,74
* TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (I)	24 063 172,67	22 503 268,89
** Résultat d'exploitation	2 398 870,55	1 939 275,28
CHARGES FINANCIERES		
66 Charges financières	24 557,15	24 917,36
dont 6616 intérêts emprunts et dettes		
686 Dot amo, dépr, prov ch. finan.	14 484,88	13 389,31
* TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (II)	39 042,03	38 306,67
** Résultat financier	31 468,99-	31 499,85-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
67 Charges exceptionnelles	183 320,69	126 141,96
dont 675 VNC actifs cédés	139 727,98	61 400,07
687 Dot amo, dépr, prov cha. except.		
* TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)	183 320,69	126 141,96
** Résultat exceptionnel	815 467,23	695 773,44
69 Impôt sur bénéfices	24 197,00	21 233,00
** TOTAL DES CHARGES (I+II+III+69)	24 309 732,39	22 688 950,52
*** Solde Créiteur (bénéfice)	3 158 671,79	2 582 315,87
*** TOTAL GENERAL	27 468 404,18	25 271 266,39

Numéro de compte	Montant N	Montant N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
74 Subventions d'exploitations	3 762 899,62	3 415 449,85
dont 7412 ministère com. Artisanat	0,00	0,00
dont 7442 région	1 576 668,20	1 532 833,42
dont 7481 taxe d'apprentissage	0,00	0,00
dont 7487 droit additionnel > 60%		
71 Production stockée	0,00	0,00
757 Produits spécifiques	6 923 755,43	6 919 049,22
dont 7571 taxe pour frais de chambres	6 844 328,00	6 773 095,33
dont 7574 ress. ou subv. de fonc	0,00	0,00
dont 7575 droit add. fin. conseils form.	0,00	0,00
70, 72, 75 Produits de gestion	15 490 956,27	13 956 735,05
781 Rep sur am, dépréc, et prov d'expl.	195 630,18	81 381,74
791 Transferts de charges d'exploitation	88 801,72	69 928,31
* TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (IV)	26 462 043,22	24 442 544,17
PRODUITS FINANCIERS		
76 Produits financiers	7 573,04	6 806,82
786 Reprises sur dépréc et prov financiè	0,00	0,00
796 Transfert de charges financières	0,00	0,00
* TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	7 573,04	6 806,82
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
77 Produits exceptionnels	998 787,92	821 915,40
dont 775 prods des cessions d'actifs	140 785,67	2 496,33
dont 777 qote part subv invest	723 088,04	741 309,81
787 Reprises sur dépréc et prov except.	0,00	0,00
797 Transferts de charges except.	0,00	0,00
* TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VI)	998 787,92	821 915,40
** TOTAL DES PRODUITS (IV+V+VI)	27 468 404,18	25 271 266,39
*** Solde Débiteur (Perte)	0,00	0,00
*** TOTAL GENERAL	27 468 404,18	25 271 266,39